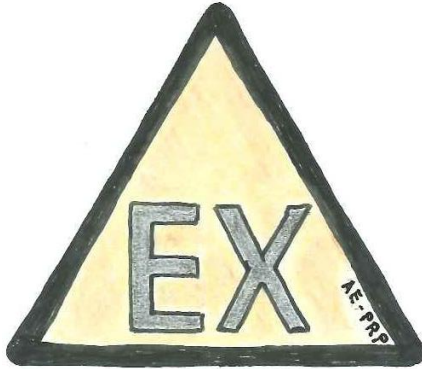


# PREVENTION DES ATMOSPHERES EXPLOSIVES

## - ATEX -

PRO-291.25-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



### Public visé

---

Tous les personnels travaillant avec, ou à proximité, de substances ou préparations inflammables ou explosives susceptibles de générer une atmosphère explosible.

### Prérequis

---

Aucun

### Type d'action

---

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

### Codes de formation

---

**Formacode** : 11567 – Sécurité industrie chimique

**NSF** : 222 – Transformations chimiques et apparentées

### Textes officiels se rapportant à l'action de formation

---

- Risque d'explosion : Articles R4227-21 à 27 et R4227-42 à 54 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

### Durée

---

7 heures (1 jour)

### Périodicité

---

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs

### Nombre de participants par groupe

---

12 personnes maximum

### Moyens d'encadrement

---

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

## Moyens pédagogiques

---

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens techniques

---

### Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- DRPE et instructions de sécurité relatives aux installations présentant des risques d'explosion dans l'établissement

## Moyens d'évaluation

---

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## Objectif de la formation

---

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'effectuer des opérations en atmosphère explosive en veillant à la santé et à la sécurité des travailleurs par le respect des consignes de sécurité résultant de l'évaluation du risque d'explosion.

## Programme détaillé de la formation

---

### ■ Enseignements théoriques

- ↳ Réglementation :
  - Fondamentaux et mise en œuvre de la réglementation
  - Définitions
- ↳ Combustion
- ↳ Domaine d'explosivité
- ↳ Principe de fonctionnement et conditions de l'explosion
- ↳ Limites inférieure et supérieure d'explosivité
- ↳ Mesures techniques et organisationnelles de prévention
- ↳ Zonage ATEX
- ↳ Modalités d'évaluation du risque, Document Relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE)
- ↳ Vidéos

### ■ Enseignements Pratiques

- ↳ Consignes de sécurité du DRPE de l'établissement

### ■ Bilan de la formation

## Tarif

---

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter